

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2004.

L'assemblée générale ordinaire de l'association G6 s'est réunie le 12 mai 2004 dans les locaux de l' ENSAM, Ecole Nationale des Arts et Métiers, 151, Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS.

Ordre du jour:

- Désignation du bureau de l'AG
- Rapports statutaires: rapport moral et rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Election de 2 nouveaux vérificateurs aux comptes
- Discussion et approbation des rapports
- Election du nouveau CA
- Montant des cotisations

Liste des 10 présents (tous votants)

- Tayeb Ben Meriem
- Thanh-Luu Ha
- Philippe Bereski
- Jean-Luc Richier
- Laurent Toutain
- Jean-Marie Bonnin
- Simon Muyal
- Bernard Tuy
- Yves Legrandgérard
- Patrick Cocquet

Procurations (reçues par e-mail)

- Mohsen Souissi donne procuration à Jean-Marie Bonnin.
- Bruno di Gennaro donne procuration à Laurent Toutain.

Nombre de présents ou représentés: 10 + 2

Président de séance: Bernard Tuy.

Secrétaires de séance: Philippe Bereski.

Assesseurs lors des votes: Jean-Luc Richier, Yves Legrandgérard.

- Rapport moral du président

Le président présente le rapport moral de l'association.

- Rapport financier du trésorier

Laurent Toutain présente le rapport financier au nom du trésorier Bruno di Gennaro.

Les vérificateurs aux comptes n'ayant pas vu les pièces comptables relatives à l'exercice en court, ils ne peuvent valider les comptes. L'AG décide qu'une réunion aura lieu sous 30 jours entre le trésorier et les 2 vérificateurs.

- Approbation des rapports statutaires

Les rapports sont soumis au vote de l'assemblée. Il n'est pas demandé de vote à bulletin secret. Les votes ont lieu à mains levées.

Le rapport moral est approuvé par 11 voix pour, 0 abstentions, le président ne prenant pas part au vote.

Sous réserve de validation par les vérificateurs aux comptes, le rapport financier est approuvé par 10 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre.

- Election de 2 vérificateurs aux comptes pour 2004.

2 Candidats se présentent: Yves Legrandgérard et Tayeb Ben Meriem.

Il n'est pas demandé de vote à bulletin secret. Le vote a lieu à main levée.

Les 2 candidats sont élus par 10 votes pour, 2 abstentions et 0 vote contre.

Lors de la discussion des rapports statutaires les points suivants ont validés:

- Les comptes présentés à l'approbation de l'AG seront arrêtés au 31

décembre de l'année civile précédant la date de l'AG. L'AG vote pour cette motion par 12 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre.

- Les cotisations sont dues pour une année civile

- Le CA reçoit le mandat de décider d'engager les ressources financières de l'association pour éviter des blocages dans l'organisation d'activités reconnues par les statuts de l'association. Il veillera à n'agir qu'en dernier recours, préférant toujours privilégier les financements par les autorités de tutelle des sociétaires. L'assemblée vote pour cette motion par 12 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre.

- Election du nouveau CA.

Les 3 membres sortants tirés au sort lors du CA du 28/04/04 sont :  
Bernard Tuy, Mohsen Souissi, Philippe Bereski

Sont candidats:

Bernard Tuy, Philippe Bereski, Thanh-Luu Ha et Hervé Hypeau. La candidature d'Hervé Hypeau établie pour le Groupe G6 d'ALCATEL ne peut pas être retenue.

Les candidats valides sont Bernard Tuy, Philippe Bereski, Thanh-Luu Ha.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Sont élus :

Bernard Tuy 12 voix  
Philippe Bereski 12 voix  
Thanh-Luu Ha 12 voix

La nouvelle composition du CA de l'association est :

J. Allo, Ph. Bereski, J-M. Bonnin, P. Coquet, B. di Gennaro,  
T-L Ha, J-L. Richier, L. Toutain, B. Tuy

Le bureau de l'association n'est pas élu en séance.

- Définition des cotisations

Il n'y a pas de droit d'entrée dans l'association.

La cotisation annuelle est fixée à 15 Euros pour les membres individuels, à 600 Euros pour les PME/PMI et à 1500 Euros pour les grands comptes.

La qualité de membre bienfaiteur est acquise à partir d'un don de 3000 Euro à l'association.

Ces 3 propositions sont mises au vote à mains levées de l'assemblée. Elles sont adoptées par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Election du président de l'association.

Un vote électronique s'est déroulé du 14/05/04 au 03/06/04 entre les 12 participants ou représentés à l'AG. Bernard Tuy est élu avec 11 voix pour et 1 abstention.

La réunion entre les vérificateurs aux compte et le trésorier B. di Gennaro a eu lieu le 26 mai dans les locaux de Jussieu. Les vérificateurs ont certifié la régularité des comptes.